

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00050

Numéro SIREN : 331 952 291

Nom ou dénomination : S.A.R.L. A LA TRUFFE DU PERIGORD

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 4398

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		6 ROUTE DE PERIGUEUX 24420 SARLAC SUR L ISLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 1 9 5 2 2 9 1 0 0 0 2 8		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (I)	AH	271 447	AI		271 447
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	285 776	AQ	261 593	24 183
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	138 860	AS	133 002	5 858
		Autres immobilisations corporelles	AT	100 939	AU	100 939	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)			BJ	797 023	BK	495 534	301 488
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	19 635	BM		19 635
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	28 128	BS		28 128
		Marchandises	BT	31 471	BU		31 471
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	15 036	BY		15 036
		Autres créances (3)	BZ	17 117	CA		17 117
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités			CF	115 876	CG		115 876
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	944	CI		944
	TOTAL (III)		CJ	228 209	CK		228 209
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 025 232	IA	495 534	529 698
Renvois : (1) Dont droit au bail :		152 447	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 244)		DA	15 244	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 524	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	196 588	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(98 855)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	114 502	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	239 678	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	109	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 200	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	135 467	
	Dettes fiscales et sociales		DY	34 957	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes			EA	3 782	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	415 195		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	529 698		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	315 123		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	100 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

30/06/2023

Ben





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 529 698 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 98 855 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	271 447			271 447
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	271 447			271 447
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	282 327	3 449		285 776
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	138 860			138 860
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 960		4 377	49 583
- Matériel de transport	38 938			38 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 926		4 507	12 419
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	531 012	3 449	8 885	525 576
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 055	70	4 125	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 055	70	4 125	
ACTIF IMMOBILISE	806 514	3 519	13 010	797 023





Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 449	70	3 519
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 449	70	3 519
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 885	4 125	13 010
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		8 885	4 125	13 010

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	119 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	119 000

Le fonds de commerce figure au bilan pour sa valeur d'achat ou d'apport. La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à sa valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	247 368	14 226		261 593
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	131 138	1 864		133 002
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 431	529	4 377	49 583
- Matériel de transport	38 938			38 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 926		4 507	12 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	487 801	16 618	8 885	495 534
ACTIF IMMOBILISE	487 801	16 618	8 885	495 534

Actif circulant



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 099 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 037	15 037	
Autres	17 118	17 118	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	944	944	
Total	33 099	33 099	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	553
Total	553



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 244,90 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 413 995 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 000	100 000		
- à plus de 1 an à l'origine	139 679	40 807	98 872	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 467	135 467		
Dettes fiscales et sociales	34 958	34 958		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 892	3 892		
Produits constatés d'avance				
Total	413 995	315 124	98 872	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-15 054			
(**) Dont envers les associés	109			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	495
DETTE PROV.POUR C.P.	9 432
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 184
T APPRENT ET FORMATIONS	125
CLIENTS - RRR A ACCORDER	440
Total	13 676

S.A.R.L. A LA TRUFFE DU PERIGORD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : lieu-dit "La Dulgare"
24420 SARLIAC SUR L'ISLE
331 952 291 RCS PERIGUEUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 98 855,17 euros en totalité sur le compte Autres Réserves.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes bruts *	Dividendes bruts par part*
31/12/2019	--	--
31/12/2020	50 000 euros	50 euros
31/12/2021	35 000 euros	35 euros
*Dividende non éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI		

Certifié conforme
La Gérance

